

Radio Bleue Mayenne, 30 novembre 2006, journal de 8 h 00.

Mayenne matin, Isabelle Marchand

[Accès à l'enregistrement sonore.](#)

Transcription écrite, ci-dessous :

Isabelle Marchand : *Bonjour, le tribunal administratif donne raison à un contribuable Lavallois qui livre bataille contre la mairie de Laval avec cette conséquence : des délibérations concernant les budgets d'assainissement de la ville viennent d'être annulés...*

Histoire d'eau donc et trois délibérations des budgets assainissement de la ville de Laval annulées par le tribunal administratif de Nantes, c'est ce qu'a obtenu, après plusieurs années de bataille juridique, bataille qui n'est pas terminée, car la ville a décidé de faire appel, un certain Claude Martin, Claude Martin un Lavallois mais aussi un ancien adjoint socialiste d'André Pinçon. Au cœur du conflit donc, le budget assainissement, la ville a décidé d'y inclure les dépenses liées aux eaux pluviales, par exemple pour construire des bassins d'orage. Or, un article du code général des collectivités territoriales datant de 67 stipule que le budget d'assainissement doit uniquement prendre en compte des dépenses liées aux eaux usées et non aux eaux pluviales. C'est complexe si on n'est pas un spécialiste du code des collectivités mais Claude Martin estime lui qu'il n'avait pas à payer à travers sa facture d'eau le traitement des eaux de pluie. Reste qu'en annulant trois délibérations, ce sont en fait les trois budgets d'assainissement de 2003, 2004, 2005 qui vont devoir être revus. En tout cas, pour l'équipe de François d'Aubert, cette condamnation n'est pas un camouflet car c'est en toute connaissance de cause que la réglementation n'a pas été respectée, Alain Gicquel l'adjoint en charge de l'eau et de l'assainissement à la mairie de Laval :

Alain Gicquel : *Cette réglementation là est une réglementation tout à fait ancienne. D'abord elle date de 1967 et cette réglementation, qui est je le rappelle une réglementation sur laquelle s'est fondé le juge, pour nous elle a 40 ans, elle est obsolète et elle ne correspond pas à la vie actuelle de l'eau. Nous, on le savait pertinemment et on considère que cette réglementation, et il n'y a pas que nous, il y a plusieurs mairies partout en France, qui considèrent que cette réglementation il faut la changer.*

Isabelle Marchand : *Donc, vous saviez que vous n'étiez pas..., enfin que la décision de la ville n'était pas conforme à la réglementation ?*

Alain Gicquel : *Oui, oui, bien sûr. Ça n'a pas de conséquence particulière pour nos concitoyens. Les comptes administratifs sont avalisés. Personne, à part Monsieur Martin, ne me fait de réflexion à ce sujet hein...Bon, pfff..., Monsieur Martin il a quand même quelques antécédents donc on peut penser qu'il y a peut être une petite arrière pensée politique quand même.*

Isabelle Marchand : *Alain Gicquel avec Stéphanie Denevaux. Guillaume Garot, le leader de l'opposition municipale parle lui de véritable scandale. Il réclame un conseil municipal extraordinaire. Vous l'entendrez à 9 heures.*